

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.  
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal: 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Le conflit bavarois entre la couronne et la majorité du Parlement est naturellement l'objet de l'attention générale, non-seulement à Munich, mais dans toute l'Allemagne et particulièrement en Prusse.

Il paraît que le roi refuse décidément d'accorder une audience à la députation de la première Chambre, et qu'il a éloigné de sa présence les princes Luitpold et Louis-Léopold, coupables, à ses yeux, d'avoir voté en faveur de l'Adresse. Une dépêche de Munich affirme même que la dissolution de la Chambre des députés serait presque certaine.

Cette détermination serait funeste, vu l'esprit politique des temps contemporains, qui ne permet guère aux couronnes de lutter impunément avec les susceptibilités des peuples.

Voici, d'après un télégramme de Vienne, quel serait le programme du nouveau cabinet cisleithan : abolition complète du concordat ; limitation de l'influence du chancelier sur les affaires cisleithanes ; concessions partielles à la Gallicie seule ; maintien invariable de la Constitution de décembre.

La dépêche ajoute que l'empereur François-Joseph n'aurait point encore donné son approbation à toutes les parties de ce plan politique. Cette hésitation est bien naturelle, en présence des dangers de la situation. Les informations de Prague révèlent une vive agitation en Bohême ; la composition du nouveau cabinet y aurait suscité une grande exaspération.

Que sera-ce quand le programme du gouvernement sera connu !

Les nouvelles du Mexique dépeignent la situation du pays sous l'aspect le plus sombre. Le gouvernement de Juarez est en proie à l'anarchie et aux pronunciamientos.

Voici ce qu'on écrit de Mexico, le 10 janvier, au *World*, de New-York :

« La révolution augmente dans l'Etat de San-Luis de Potosi. Le gouvernement de l'Etat et les membres de la législature sont toujours prisonniers. Quelques généraux fédéraux se sont ralliés à l'insurrection.

« Des troupes fédérales à Durango, sous les ordres en général Cherrera, se sont prononcées contre le gouvernement de Juarez qu'elles refusent de reconnaître. Les habitants de divers districts de l'Etat de Morella se sont aussi prononcés contre l'autorité nationale.

« Un détachement de troupes fédérales, envoyé contre eux, a été battu.

« Les rebelles de l'état de Puebla se maintiennent dans une attitude menaçante dans la Sierra.

« L'Etat d'Aguascalientes s'est emparé d'une *conducta* de 80,000 piastres, qui se rendait à Mexico. »

**LE CONCILE.**

Le correspondant particulier de la France lui mande de la frontière romaine :

« Rome 1<sup>er</sup> février.

« Le nombre des Pères du concile, présents à Rome, est actuellement de sept cent cinquante-neuf.

Depuis l'ouverture du concile, quatre Pères ont quitté Rome et sept sont morts. Il y a 48 prélats autrichiens ou hongrois, 84 français, 35 des Iles-Britanniques, 18 de l'Allemagne du Nord ou de l'Allemagne du Sud, 41 espagnols et 276 italiens.

Le grand-duc de Toscane étant archiduc d'Autriche, le baron de Trautmansdorff a assisté ce matin à la messe de *Requiem* avec les autres diplomates tous invités par lui. Le pape étant présent, ces personnages étaient en uniforme.

Une partie du personnel de l'ambassade de France assistait, pendant ce temps-là, à l'église Saint-Louis, au service funèbre de l'évêque de Tarbes, premier Père français mort durant le concile.

**On lit dans le *Mémorial diplomatique* :**

Nous sommes heureux de pouvoir démentir de la manière la plus péremptoire les sinistres nouvelles que depuis plusieurs jours on propage à Paris sur la santé du pape.

Une lettre du cardinal Antonelli, datée de dimanche 30 janvier, constate que, malgré les fatigues inséparables de la réunion du concile, jamais Pie IX ne s'est mieux porté.

Toujours est-il que ni le nonce ni M. le comte Daru n'ont reçu aucun télégramme de Rome mentionnant que le souverain pontife fût même indisposé. D'un autre côté, une dépêche datée de Rome le 31 janvier annonce que le pape devait le lendemain, à l'occasion des funérailles du grand-duc de Toscane Léopold II, assister à la messe du *Requiem* et prononcer l'absoute.

Les novellistes ont vraisemblablement con-

fondu le saint-père avec l'auguste défunt, qui a succombé à une attaque d'apoplexie dans la nuit du 27 janvier, à Rome, où il s'était retiré.

Les obsèques du colonel d'Argy, commandant de la légion romaine, ont eu lieu samedi à Rome, au milieu d'un immense concours, composé de personnes de tout rang et de tout âge. C'est Mgr l'archevêque de Bourges qui a chanté la messe et fait l'absoute ordinaire autour du corps, qui reposait tout simplement sur un drap noir étendu sur le pavé de l'église. L'uniforme du défunt, ses armes, ses décorations sur le cercueil, puis autour des torches renversées, des emblèmes de la mort, des vertus chrétiennes, quelques armoiries, c'était là tout. Point de ces orgueilleux catafalques qui sont souvent une si amère dérision du profond néant de l'homme !

A cette touchante cérémonie funèbre assistaient, dans les places d'honneur, plusieurs cardinaux, M. l'ambassadeur de France avec une partie de son personnel, des représentants du roi de Naples, du duc de Parme, le ministre des armes, le général Dumont et plusieurs officiers français du corps d'occupation, les généraux Zappi, de Courten, Bossi et Kalbermatten, l'état-major de l'armée pontificale, un grand nombre d'officiers de toutes armes et des détachements de tous les corps de troupes. On voyait aussi, parmi les assistants, une cinquantaine d'évêques appartenant à divers pays.

A peine la mort du brave colonel d'Argy a-t-elle été connue en France, qu'un nombre considérable de demandes sont parvenues au mi-

**PROLOGUE.**

**LIANE.**

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

Alice n'attendit même pas ma demande, elle s'empressa de me montrer sa dernière œuvre.

C'était une délicieuse prairie normande, au milieu de laquelle serpentait la Touque, tantôt reflétant de vifs rayons, tantôt ombrée par quelques plantes aquatiques que le vent du hasard avait semées sur ses rives. Ça et là des bestiaux pas plus grands que des mouches. Vers la droite, le bourg carlovingien, ses vieux clochers, son grand pont-levis et son humble port, avec quelques barques aux trois-quarts échouées dans la vase. Sur la gauche, fuyant dans la perspective, le verdoyant et gracieux coteau de Saint-Arnoult, avec la ruine du château de Lassay sur son plus haut sommet. Enfin à l'horizon, mais plutôt devinée qu'entrevue, la mer.

— C'est charmant ! — m'écriai-je. — Ah ! jamais vous n'avez été mieux inspirée, Alice...

— Voici la position que nous occupons, ma sœur et moi, — fit-elle en me l'indiquant du bout de son pin-ceau ; — j'étais là, près de ce bouquet de noisetiers qui

forme repoussait au premier plan, assise sur mon pliant, mon carton sur les genoux. Ici, Liane, également tournée vers le couchant, un peu en arrière ; elle travaillait à sa tapisserie tout en fredonnant une variation sur la dernière pensée de Weber... Mais, tenez, tandis qu'elle vous racontera la scène, moi je vais vous en esquisser les personnages. Il reste encore assez de jour pour cela. Ya, Liane... va toujours !

En même temps, Alice avait attiré près d'elle son petit chevalet, s'était placée sur une chaise basse, et commençait l'esquisse des minuscules figurines qu'elle avait pris fantaisie d'ajouter au tableau.

La bonne et complaisante Liane poursuivit ainsi :

Nous étions donc toutes les deux dans cette vallée si calme et si verte qu'elle semble une sorte de paradis normand... Nous y étions depuis trois heures au moins, travaillant avec une égale ardeur, et n'ayant encore été troublées que par quelques oiseaux qui se familiarisaient à notre immobilité silencieuse, que par une bonne grosse vache rousse qui venait de temps en temps nous regarder d'un œil étonné, mais ami.

Le soleil commençait à descendre à l'horizon, semant dans le paysage tous ces jeux de chaude lumière qui font le charme du tableau d'Alice, et plusieurs fois déjà je lui avais dit : « Il est temps de retourner à Trouville, ma sœur. » Mais elle se sentait tellement en verve, tel-

lement heureuse d'avoir sous les yeux une aussi captivante étude, que sans cesse elle me répétait de sa plus câline prière : « Encore quelques minutes, encore ! »

Tout-à-coup, au moment où le travail était le plus actif, plus profond le silence, une formidable voix s'écria derrière nous, presque à notre oreille : « Sacre-bien ! voilà qui est joliment peinturluré, tout de même ! » Nous nous retournons vivement toutes les deux, et nous apercevons là, à l'endroit que vous indique Alice, une espèce de paysan dont l'herbe avait sans doute assourdi l'approche, et qui se penchait sans façon au-dessus de l'aquarelle, afin de le mieux admirer encore.

— Comprenez-vous ? fit à son tour Alice, — comprenez-vous ma peur ? Il était si bien au-dessus de moi, si près de moi, qu'en me relevant, en me retournant, nos deux visages faillirent se heurter l'un contre l'autre. Oh ! j'en frissonne encore, et jamais je ne l'oublierai, cet homme. Vois plutôt, sœur... vois si je ne le fais pas ressemblant !... Vois bien son grand bonnet de laine à fond grisâtre semé de rouge... sa blouse bleue... ses hautes guêtres de cuir fauve... ses gros souliers... son carnet de chasse, son fusil et son chien ! un vilain chien ! un homme affreux !

— Tu exagères, — dit en souriant la sœur aînée, — tu exagères d'abord à propos de l'animal, qui est vrai-

ment un fort bel épagneul, un peu hérissé peut-être, un peu mouillé, un peu crotté... mais auquel tu n'en as pas moins rendu ses caresses, lorsqu'il est venu faire connaissance avec nous à son tour.

— Passe encore pour le chien, mais le maître !  
— Le maître n'est pas si épouvantable non plus que tu veux bien le dire...

— Un géant... un titan... un ogre !  
— Ne vas-tu pas nous faire croire qu'il était à la chasse du Petit Poucet, dans la vallée de Touques !  
— On ne sait pas !

— Folle ! Il est très-grand, très-lourdaut, très-sauvage, d'accord, mais sa taille et sa force mêmes le rendent remarquable. Ses traits, bien que rudes, ne manquent pas d'un certain caractère. Il y a de l'énergie dans son grand œil vert de mer... et tiens ! comme la vieille tour du château de Guillaume le Conquérant se trouvait précisément sur la même ligne que lui, dans la perspective, je me suis surprise à penser, en les regardant tous les deux, l'homme et le manoir, qu'ils devaient être ainsi, ceux qui partirent de là pour aller conquérir l'Angleterre !

— J'avoue, — reprit Alice en souriant à son tour, — j'avoue qu'il eût fait jadis un terrible pirate normand. Mais aujourd'hui...

— Aujourd'hui, laissez-moi finir mon histoire...

ministère pour solliciter la faveur de le remplacer à la tête de la légion française à Rome.

Le colonel d'Argy, après avoir fait ses premiers pas dans la carrière des armes, dans la garde royale, à la guerre d'Espagne, en 1823, se trouvait avec le grade de capitaine dans le 70<sup>e</sup> de ligne, lorsque la révolution de février 1848 éclata.

Aux journées de juin, le capitaine d'Argy se fit remarquer par sa bravoure. Chef de bataillon au 10<sup>e</sup> léger en 1851, il eut bientôt après la direction de l'École normale de gymnastique à Paris. Il passa à la fin de 1855 lieutenant-colonel au 65<sup>e</sup> de ligne, qu'il rejoignit en Algérie. De 1859 à 1865, il commanda avec une grande distinction le 53<sup>e</sup> de ligne, et lorsque l'âge de la retraite sonna pour lui, on n'hésita pas à lui confier le commandement de la légion française à Rome.

On connaît les services qu'il rendit depuis cette époque à la cause toute française du Saint-Père.

#### ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

La reprise de la discussion du projet de règlement par la Chambre a ramené, sur le tapis parlementaire, l'amendement de M. Grévy.

Cet amendement revendiquait en faveur du Corps-Législatif la disposition des forces militaires destinées à assurer sa sécurité.

MM. Grévy et Jules Favre ont largement usé du droit de récriminer que leur confère leur rôle d'opposants.

M. Segris leur a démontré qu'ils étaient tombés dans l'anachronisme. « Vous vous reportez — a-t-il dit — à 1848; nous nous plaçons, nous, en 1860, »

M. le ministre de l'instruction publique a ensuite fait appel à l'accord, à la confiance réciproques, ces deux conditions indispensables pour fonder en France « la liberté non sans ou contre l'Empire, mais avec l'Empire.

L'amendement de M. Grévy a été repoussé par 217 voix contre 45.

L'ensemble du règlement a été adopté par 210 voix contre 12.

Les nominations préfectorales publiées par le *Journal officiel* faisaient mardi l'objet de toutes les conversations.

Faut-il le dire? L'impression générale n'était point celle d'une bien vive satisfaction. On s'attendait à mieux que cela, et, comme le disait un peu vulgairement un membre du centre gauche :

— Ce n'était pas la peine de nous annoncer des merveilles pour faire ensuite si *chichement* les choses.

Un député observateur divise en trois catégories les nominations préfectorales.

1<sup>o</sup> Celle des amis personnels des ministres;

2<sup>o</sup> Celle des amis de M. de Persigny;

3<sup>o</sup> Celle des amis de M. de Saint-Paul.

— C'est juste, — intervins-je, — je suis impatient de connaître la fin de l'aventure. Achevez.

Alice se remit aussitôt à son aquarelle, et Liane reprit ainsi son récit :

— En reconnaissant combien il nous avait effrayées, le gigantesque chasseur se prit d'abord à rire. Puis, s'interrompant tout-à-coup : « Faites excuse, — dit-il, — faites excuse, mesdemoiselles... et pardon de vous avoir aussi brusquement dérangées! J'étais dans mon droit cependant, car vous êtes ici sur ma terre, car tout ce qui est peint là-dessus m'appartient... et bien d'autres choses encore. Oh! oh! je suis le plus riche propriétaire du pays, le marquis de Carabas en gros sabots, comme ils disent à Trouville!

Alice déjà s'appropriait à replier bagage, tout en s'excusant auprès de ce monsieur d'avoir osé camper sur sa terre.

— Elle est aussi bien à vous, maintenant qu'à moi, — répondit-il, — puisque vous avez su la reproduire ainsi, puisque vous allez l'emporter sous votre bras. Mais que je ne vous effarouche point : restez encore, je vous en prie, je le veux... restez! Je m'en irai dans un instant, je m'en vais...

Il ne bougeait pas cependant; il demeurait planté là comme un chêne et, le coude appuyé sur son long fusil, continuait de regarder peindre ma sœur.

A propos de l'interpellation de M. Keller relative aux tissus de coton, M. Tachard, le député du Haut-Rhin — celui que, depuis un coup de poing célèbre, on n'appelle plus que le Turc de M. Gambetta — monte à la tribune et s'y installe pendant une heure.

Nous ne savons si on l'a écouté, mais ce dont nous sommes certains, c'est qu'on l'a entendu.

Après M. Emmanuel Arago, M. Tachard est bien le député dont l'organe est le plus retentissant; il y a, entre les deux, une différence, cependant.

M. Emmanuel Arago parle; M. Tachard crie. Nous ne saurions mieux le comparer qu'à un ténor qui donnerait toujours la même note, l'*ut dièze*.

Certes, M. Tachard dissertait sur un sujet bien innocent : il s'agissait des toiles peintes.

A l'entendre des couloirs, on aurait juré qu'il appelait : Au secours!

M. Tachard est, en outre, un orateur *sui generis*. Ne lui demandez ni de terminer une phrase, ni de suivre un argument; la « folle du logis » est chez lui complètement maîtresse. Il commence son discours par la fin et le finit par le commencement.

Si c'est là ce qu'on appelle de l'imprévu, il en a, et de quoi satisfaire amplement ceux qui fuient les sentiers battus.

Dans ces sortes de *fantaisias* oratoires auxquelles il se livre, M. Tachard a souvent la bonne fortune de rencontrer des saillies pleines d'originalité et des expressions vraiment pittoresques.

Cela lui sert à fouetter l'attention de ses auditeurs.

— Avez-vous passé les mers? leur demandait-il à brûle-pourpoint, au milieu de son discours. Voyons, les avez-vous passées?

Chacun naturellement s'interroge des yeux. Alors M. Tachard, reprenant avec son sang-froid habituel :

— Eh bien, ni moi non plus...

Et il continue bravement.

Il n'en faut pas davantage, dans une assemblée politique, pour exciter un fou rire.

— Les étoffes de Mulhouse, les jaconas, les indiennes, disait M. Tachard à un autre passage de son discours, il n'y a plus que les femmes sauvages qui les portent....

A ces mots, M. de Tillancourt l'interrompt :

— Je puis vous affirmer une chose, c'est que si on doit trouver les indiennes quelque part, il est naturel que ce soit chez les Indiens.

On voit bien que l'Alsace est intéressée dans cette levée d'étoffes. M. Keller, sec et élané comme un mâle de navire; M. Géliot, qui s'est fait, pour la circonstance, une tête à la Belmontet; M. Crémieux, qu'on ne savait pas si

Alsacien, donnent à tour de rôle et viennent chacun chanter leur petite tyrolienne.

Mais le succès de la journée est pour M. Lefébure, celui que, dans les tribunes, les dames ne désignent jamais que sous cette dénomination : Le joli jeune homme blond.

M. Lefébure, — un vrai Darimon alsacien... pour la taille, — est plein de grâce; c'est un député en miniature; mais quelle bonne tenue à la tribune! Il sourit, il arrondit la main gauche, il fait la petite bouche, il ferme les yeux, il se passe sur le front un mouchoir en batiste, il donne à sa voix des intonations de *tenorino*, il a la phrase naturellement élégante, il la cadence avec harmonie; bref, la Chambre et les tribunes lui décernent à l'unanimité un prix d'encouragement de bonne diction.

M. Louvet, qui est intervenu dans le débat en qualité de ministre, a dit d'excellentes choses; seulement, on ne les entend jamais.

Pourquoi M. Louvet ne prendrait-il pas M. Emmanuel Arago pour interprète de ses pensées? chacun y trouverait son compte.

M. Schneider, arrivé à Paris à cinq heures du matin, est entré dans la salle des séances pendant que M. Tachard sonnait de la trompette.

L'honorable président du Corps-Législatif est allé s'asseoir à côté de M. Segris, puis a causé longuement avec M. de Forcade.

Il était très entouré et très-questionné.

A cinq heures, on lui avait déjà fait raconter douze fois la grève du Creuzot.

Les réceptions de M. Emile Ollivier sont décidément fort suivies. Mardi au soir, l'affluence était encore plus grande qu'il y a quinze jours dans les salons du ministère de la justice. Les honneurs en sont faits, du reste, avec une parfaite amabilité, par M. Emile Ollivier et sa jeune femme.

Parmi les assistants, citons le plus remarqué : M. Guizot.

L'interpellation de M. de Kératry, relative aux jésuites, semble devoir prendre de plus grandes proportions qu'on ne s'y attendait tout d'abord.

Plusieurs orateurs de la gauche se proposent de soulever, à ce sujet, la question, si ardue et si grave, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Keller, de son côté, a l'intention d'intervenir dans le débat pour protester contre les doctrines de M. de Kératry.

Quant à l'interpellation de M. Jules Favre, « sur la ligne politique que le gouvernement entend suivre dans l'administration des affaires intérieures », la discussion, — cela ne surprendra personne, — s'annonce comme devant être assez chaude.

Quatre orateurs se sont fait inscrire jusqu'à ce moment : MM. Guyot-Montpayroux, Thoinet de la Turmelière, — qui cèdera probable-

ment son tour au baron Jérôme David, — Jules Ferry et Dugué de La Fauconnerie.

Deux réunions ont été tenues mardi, l'une par des députés *protectionnistes*, l'autre par des députés *libre-échangistes*, pour s'entendre sur la composition de la commission d'enquête.

Il a été décidé, d'un commun accord, que douze membres seraient choisis parmi les partisans du système protecteur et douze parmi ceux du libre-échange.

Les douze autres commissaires seraient pris parmi les représentants des départements que l'on peut tenir pour à peu près désintéressés dans la question économique.

La lutte électorale a recommencé avec ardeur dans le département de l'Aude entre les deux concurrents du mois de mai dernier, M. Léonce de Guiraud et M. Isaac Pereire.

A en juger d'après la circulaire aigre et véhémement de ce dernier, M. Isaac Pereire ne semblerait point très-sûr de voir le succès couronner de nouveau ses efforts.

Enfin, le règlement est voté!

M. Schneider n'en est pas fâché, ni l'honorable M. Josseau non plus.

M. Dessaigues, lui, est dans le ravissement. Il a commencé, dès la séance de mercredi, à apprendre par cœur ce qu'il appelle son Koran législatif, et a demandé à M. Valette, le secrétaire général, de vouloir bien lui permettre d'aller tous les matins lui en réciter un chapitre.

Nous avons parlé du rapport adressé à l'Empereur par M. le garde des sceaux, touchant l'abrogation de la loi du 27 février 1858.

Voici le texte de ce document :

« Sire,

« Les lois exceptionnelles ne doivent pas survivre aux circonstances qui les ont fait naître.

« Votée au milieu de l'émotion soulevée par l'attentat d'Orsini, la loi du 27 février 1858, relative à des mesures de sûreté générale, n'a plus de raison d'être aujourd'hui.

« Cette loi comprenait des dispositions de deux ordres différents :

« Les premières, transitoires, dictées par le sentiment d'une nécessité politique temporaire, ont disparu d'elles-mêmes avec le temps écoulé. A l'expiration des pouvoirs exceptionnels qui lui avaient été confiés, le gouvernement n'a pas voulu en demander le renouvellement.

« Les secondes, permanentes, ont pris et gardé rang dans notre législation pénale.

« Ce sont ces dispositions, renfermées dans les articles 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4, les seuls aujourd'hui encore en vigueur, dont nous proposons l'abrogation.

« Les délits prévus par les articles 1<sup>er</sup> et 3

son maître ne nous écrase pas en tombant de là-haut sur nos têtes!

L'omnibus enfin s'arrêta. L'épagnéul, par bonheur, disparut; nous nous précipitâmes les premières dehors, et toujours courant, sans même oser regarder derrière nous, nous sommes arrivées jusque-ici.

Voilà, mon cher monsieur, toute l'aventure.

Lorsque Liane eut ainsi terminé sa confidence, je ne pus m'empêcher de déclarer que je ne voyais dans tout cela rien de bien effrayant. J'ajoutai même qu'il me semblait assez surprenant que Liane, d'ordinaire si calme et si résolue, se fût laissée entraîner ainsi par l'enfantine panique de sa sœur.

— C'est vrai, — reconnut-elle avec un sourire : mais que voulez-vous? il est des jours où je suis plus femme encore que les autres femmes... Il est d'inexplicables terreurs qui sont parfois des pressentiments.

A peine achevait-elle ces mots qu'un grand épagnéul noir sauta soudainement par-dessus la basse porte qui, seule, se trouvait fermée, suivant la mode normande.

— Voici le chien! fit Alice.

— Voici l'homme! ajouta Liane en m'indiquant du regard la fenêtre.

A travers l'entrebâillement des rideaux, j'aperçus dans la rue un grand jeune homme exactement sembla-

A sa vue, Alice acheva de perdre la tête et s'élança, comme une jeune folle qu'elle est, vers la route.

Je l'y rejoignis non sans peine et m'efforçai vainement de la calmer.

A vrai dire, je n'étais pas des plus rassurée moi-même.

Le chasseur, qui, très-probablement, avait tiré sans nous apercevoir, commençant à comprendre la cause de notre nouvel effroi, paraissait vouloir se mettre à notre poursuite.

C'était sans doute tout simplement afin de s'excuser de rechef. Mais il n'y a rien de contagieux comme la peur, et celle d'Alice me gagna moi-même, lorsque je vis notre épouvantail s'avancer à grandes enjambées sur nos traces.

Aussi, ne cherchant plus désormais à la retenir, je me mis à courir, ainsi qu'elle jusqu'à Touques.

Fort heureusement, l'omnibus de Trouville allait partir; il n'y restait plus que deux places.

Mais ne voilà-t-il pas que le rustique Nemrod arrêta la voiture et grimpe sur l'impériale!

Quant à l'épagnéul, il bondissait tout à l'entour de l'omnibus, en aboyant après les chevaux qui n'en courraient que plus vite.

— C'est certain, — disait Alice, — le chien va nous dévorer à la descente de la voiture... si toutefois d'ici là

n'ont jamais été visés dans aucune poursuite depuis qu'ils existent.

» L'article 2 a été plusieurs fois appliqué, mais non pas peut-être à des coupables de l'ordre de ceux que comptait atteindre le législateur de 1858. Cet article ne satisfait pas d'ailleurs en ce qu'il ne définit pas le délit qu'il réprime « de manœuvres pratiquées et d'intelligences entretenues soit à l'intérieur, soit à l'étranger ». Cette incrimination vague laisse dans l'interprétation une place trop grande à l'arbitraire, qui doit être banni avec soin de toute législation criminelle.

» L'abrogation des articles précédents emporte celle de l'article 4.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Sire, votre dévoué serviteur.

» *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,*

» Signé : ÉMILE OLLIVIER.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur a offert à M. Maurice Richard, en attendant que l'hôtel de l'ambassade d'Autriche soit évacué, un logement aux Tuileries, et le ministre des beaux-arts a accepté l'offre du souverain.

— On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux annoncent que les ministres de la guerre et de la marine ont décidé de réduire d'une manière notable le cadre des officiers de tous grades des armées de terre et de mer.

» Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement. Le nombre des officiers de l'armée et de la flotte n'est pas exagéré et se trouve en rapport avec les besoins du service.

— On parle de nouveau et d'une manière très-positive de la suppression des grands commandements militaires.

Il est également question de supprimer ou tout au moins de restreindre grandement le cumul des émoluments, dans les hautes sphères de la politique et de l'armée.

— Lundi ont eu lieu, à Broglie, les funérailles du duc de Broglie, dont les restes avaient été transportés dans cette résidence après le service funèbre célébré à Sainte-Clotilde.

Deux discours ont été prononcés, à cette occasion, par M. Prévost-Paradol et M. de Witt.

M. Prévost-Paradol s'est borné à un simple éloge académique; mais M. de Witt, après avoir retracé la carrière politique de l'illustre défunt, a prononcé les paroles suivantes :

« Il a eu une joie sur laquelle il ne comptait plus, c'est de voir la France reprendre possession de ce régime de liberté et de publicité qu'il croyait seul compatible avec la

dignité et les intérêts du pays; c'est de voir des citoyens revenir à la foi politique que son père avait embrassée avec enthousiasme, au milieu du bel élan de 1789... »

Ces considérations politiques seront d'autant plus remarquables, que M. de Witt, qui est, comme on sait, gendre de M. Guizot, passe pour être en parfaite communauté d'idées avec son beau-père.

### LE MARÉCHAL REGNAUD SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Mardi, à neuf heures du soir, le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély a rendu le dernier soupir, à Cannes.

La cause de cette mort est un épuisement général, et en dernier lieu une bronchite qui s'est changée en catarrhe et a étouffé l'illustre malade.

M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély (Auguste-Michel-Marie-Etienne, comte), né à Paris le 29 juillet 1794, portait un nom que son père avait rendu célèbre dans l'histoire parlementaire de la République et de l'Empire. Elevé au Prytanée de Saint-Cyr, il entra en 1811 à l'École militaire de Saint-Germain et alla, l'année suivante, rejoindre en Russie le 8<sup>e</sup> hussards, en qualité de sous-lieutenant. Mais son régiment ayant été à peu près détruit à la journée de Leipzig, il fit à l'état-major impérial la campagne de 1814, se distingua sous les murs de Reims et, bien qu'il eût pris du service sous la première Restauration, n'en devint pas moins, au 20 mars, officier d'ordonnance de Napoléon, qui le nomma chef d'escadrons sur le champ de bataille de Waterloo.

Rayé des contrôles de l'armée, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély partit, en 1825, pour la Grèce, y organisa un corps de cavalerie européenne, avec le colonel Fabvier, et en 1828 suivit, comme volontaire, l'expédition du général Maison en Morée. Il était rentré dans l'armée française, en 1829, lorsqu'à la révolution de juillet il fut exceptionnellement reconnu dans le grade que lui avait conféré l'Empereur. Nommé lieutenant-colonel, dès le 11 septembre 1830, puis colonel du 1<sup>er</sup> de lanciers, le 23 octobre 1852, il devint maréchal-de-camp le 10 décembre 1841 et reçut le commandement du département de la Meurthe, où il resta jusqu'à l'avènement de la République. Sous le nouveau gouvernement, il fut employé à l'armée des Alpes, et promu, le 10 juillet 1848, général de division. Envoyé, l'année suivante, par la Charente-Inférieure, à l'Assemblée législative, il y fit partie de la majorité. En 1851, il eut, pour quelques jours seulement (9-24 janvier), le portefeuille de la guerre. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il entra au Sénat dès la création (25 janvier 1852).

M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui commanda, depuis 1854, les différents corps

composant la garde impériale, fit partie de l'expédition de Crimée. Il prit, pendant la guerre d'Italie (1859), une part brillante à la bataille de Magenta et l'Empereur lui décerna, après la victoire, le bâton de maréchal de France. Promu grand-officier de la Légion-d'Honneur le 12 janvier 1849, il avait été nommé grand croix le 28 décembre 1849.

Ses infirmités l'avaient forcé d'abandonner le poste de commandant en chef de la garde impériale, il y a quelques mois à peine. Il était allé sur les bords de la Méditerranée dans l'espoir que l'air du Midi pourrait contribuer à rétablir sa santé délabrée.

Ne laissant pas d'héritier direct de son nom et de son titre, le maréchal a obtenu de l'Empereur l'autorisation de les laisser à son beau-fils, M. Davilliers.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### AVIS ADMINISTRATIF.

#### OCTROI MUNICIPAL.

Le Gouvernement a mis à l'étude, par tous les moyens d'information dont il dispose, la question des octrois municipaux. Des délégués, pris parmi les membres des conseils généraux, doivent recueillir, dans leurs cantons, tous les renseignements utiles à la solution de cette importante question. Les conseils municipaux des villes où l'octroi est établi, vont être appelés à donner leur avis dans la prochaine session de février.

Sans préjuger en rien les mesures que le conseil municipal de Saumur pourra prendre pour s'éclairer, mais prévoyant qu'une commission pourra être nommée, l'administration municipale invite les personnes qui voudraient soumettre leur opinion par écrit, à lui faire remettre leur travail avant le 15 de ce mois, et ceux qui désireraient traiter cette question de vive voix, à faire inscrire leurs noms au secrétariat de la Mairie, avant le 15.

Les questions principales que soumet le Gouvernement sont celle-ci :

*Doit-on maintenir, ou doit-on supprimer l'impôt perçu par l'octroi municipal ?*

*En cas de suppression, par quel mode d'impôt convient-il de le remplacer ?*

*Serait-ce par des centimes additionnels aux quatre contributions directes ou seulement à la contribution mobilière et à celle des patentes ?*

Il sera donné communication, au secrétariat de la Mairie, des instructions transmises par l'autorité supérieure.

Hôtel-de-Ville, le 2 février 1870.

*Le Conseiller municipal délégué,*  
f. fonctions de Maire,  
LECOY.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Comme nous l'avons annoncé, la justice s'est transportée à Villiers, où une foule nombreuse accourue de toutes les communes voisines l'avait précédée.

» La vue de son village qu'il revoyait peut-être pour la dernière fois, n'a causé aucune émotion à Rivière. Il a suivi toutes les constatations de la justice avec la même impassibilité. La découverte des vêtements de sa victime, qu'il avait cachés sous le plancher du grenier situé au-dessus de son atelier, et celle d'une somme de 400 fr. trouvée dans sa pailasse, ne l'ont pas davantage impressionné. A un moment, il a placé son mouchoir devant ses yeux et a paru en proie à une vive douleur; c'est lorsqu'on lui a fait connaître quelles avaient été les conséquences de son crime, la mort de ses deux enfants; mais son émotion a été de courte durée, et il a profité de la présence d'un notaire sur les lieux pour régler ses affaires d'intérêt et passer notamment l'acte de vente d'une pièce de terre dont il avait conclu le marché en conduisant son acheteur et les gendarmes qui l'accompagnaient à la fosse où il avait enterré sa victime.

» Lorsque les magistrats sont entrés dans la chambre où se trouvait la femme Rivière, cette malheureuse tenait encore son chapelet dans ses mains et priait Dieu pour ses enfants. Elle paraît avoir renoncé désormais à toute idée de suicide, et demande à vivre pour avoir le temps d'expiation sa faute.

» M. Tartarin, agent-voyer à Poitiers, qui avait accompagné la justice à Villiers, a dressé un plan détaillé des lieux qui figurera à la cour d'assises.

» Le soir même, Rivière a été réintégré à la prison de Poitiers.

» Deux mois environ avant de commettre son crime, l'inculpé aurait, nous assure-t-on, proposé à un repris de justice dont il avait fait la connaissance à Fontevault, de donner la mort à son voisin, René Silvain.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

M. le ministre de l'intérieur s'occupe de former une commission spéciale à l'examen de laquelle sera déférée la grave question du régime municipal qu'il convient de donner définitivement à la population parisienne.

Les nouvelles du Mexique qui nous arrivent aujourd'hui, par voie des Etats-Unis, semblent annoncer que le « libérateur » Juárez a vu la fin de sa popularité et se trouve presque à la veille de voir la fin de son règne.

Ces nouvelles annoncent, en effet, que les Etats de Puebla, de San Luis, de Guanajuato,

ble au portrait qu'on venait de me tracer : taille athlétique, mine campagnarde, les traits fortement accusés, l'air mâle et dur, une blouse bleue sou tachée de blanc, de hautes guêtres de cuir et le fusil à la main.

Se voyant reconnu, il perdit contenance, et retira gauchement son bonnet de laine.

Puis, sifflant son chien, il claqua du fouet pour le rappeler plus énergiquement encore, et s'éloigna rapidement avec lui.

Quand je me retournai vers les deux sœurs, je remarquai le trouble de Liane, mais surtout la pâleur d'Alice.

— Enfant ! — lui dis-je : — mais pourquoi donc vous inquiéter à propos de cet homme ? En quoi voulez-vous donc qu'il puisse...

Elle m'interrompit du geste et me dit :

— Ma sœur vous parlait tout-à-l'heure de pressentiments... Avez-vous lu *Lucie de Lammermoor* ?

— Sans doute, pour quoi me demandez-vous cela ?

— Regardez au bas de ma robe... Qu'y voyez-vous ?

— Comme des taches de sang.

C'est celui du ramier qu'il a tué... Cet homme nous portera malheur !

### III.

J'étais immédiatement sorti de la maison des sœurs

Thévenot; je parvins à rejoindre au détour du quai l'inconnu qui les avait si fatalement impressionnées.

En ce moment passait un Trouvillais de mes amis. Je m'empressai de lui demander :

— Quel est cet homme ?

— Comment ! — fit-il avec un étonnement naïf, — comment vous ne le connaissez pas ?

— Non, puisque je vous interroge à son sujet.

— Eh ! c'est le fameux Anthime Barbejean, le Rothchild de la vallée d'Auge !

— Ah ! très-riche ?

— Quatre ou cinq fois millionnaire pour le moins, rien que ça ! Voici tout autant de générations que les Barbejean sont les Crésus du pays. L'avant-dernier, le père de celui-ci, fit plus que doubler leur patrimoine, et toujours en francs pâturages de Normandie, s'il vous plaît ! Jamais on n'avait vu Normand plus retors et plus conquérant que celui-là, pas même le vieux Guillaume.

Il mit tout d'abord son petit Anthime au collège de Lisieux; mais le prix de la pension pesait trop lourdement à son avarice. D'ailleurs, il lui fallait quelqu'un de sûr, un autre lui-même, pour l'aider dans son commerce. Il se hâta donc de faire revenir son fils dès qu'il eut ses quinze ans accomplis, de lui montrer tout de suite comment on se comporte sur les grands bestiaux,

comment on fait fructifier les écus et les herbages.

« C'est là la véritable éducation ! » disait-il. Lorsqu'enfin la mort arriva pour lui, car les millions ne lui font pas peur, — Anthime Barbejean venait à peine de tirer à la conscription; il recueillit en héritage toute cette immense fortune, attendu qu'il était fils unique. Il n'en continua pas moins de vivre simplement, et, sans vergogne aucune, poursuivait le commerce paternel... Un peu plus largement peut-être, mais avec non moins d'habitude, de passion au gain.

Au jour d'aujourd'hui, il n'a guère plus de vingt-sept à vingt-huit ans, et il est si riche que ça le gêne. Plus de plaisir dans la fréquentation de ses pareils qui sont au-dessous de lui, quant à l'argent; pas moyen de frayer avec le grand monde qui, sous le rapport des manières, se trouve trop au-dessus. Aussi vit-il seul, comme un loup-garou, chassant, pêchant, allant encore parfois dans les foires où sa présence cause, comme qui dirait révolution.

Il a essayé de voyager, ça l'ennuie ni plus ni moins que le reste; il n'a pas même la consolation de se griser, vu que son estomac est trop robuste et son cerveau trop solide. Bref, c'est pitié de voir, ayant tout ce qui fait le bonheur, combien il est malheureux !

Ce portrait si nettement esquissé me laissa tout pensif.

— Ajoutez, — reprit mon Trouvillais, — ajoutez que ce pauvre millionnaire, si bien campé, si bien portant, même si beau, est l'homme le plus difficile à marier des quatre-vingt-six départements. Peut-il épouser une paysanne ? Non. Une demoiselle ? Pas davantage... Ce qui fait qu'il reste et restera toujours garçon.

— Mais, demandai-je après un silence, mais vous ne me parlez pas de son genre d'esprit, de son caractère ?

— Oh ! Barbejean n'est pas bête au fond, ni mauvais. C'est un sauvage, voilà tout. S'il a l'abord un peu dur, un peu farouche, au demeurant il est débonnaire et paisible comme ses grands bœufs. Par exemple, faut pas qu'on l'agace, ou sinon gare aux cornes !

Tout dernièrement, à la foire de Dozulé, il a quasiment assommé le gros Machevent d'un revers de poing... Un hercule cependant que ce Machevent ! Après tout, vous me direz peut-être qu'on avait battu son chien, qu'il s'ennuyait un peu plus ce jour-là que les autres, et qu'il a mis sur la blessure un billet de mille. C'est son habitude, du reste, quand il lui prend des foucades de générosité. Anthime Barbejean fait du bien dans le pays, ça ne serait pas juste de dire le contraire... mais à ses heures, à sa façon, pas en détail, toujours en grand, comme son commerce.

(La suite au prochain numéro.)

de Queretaro et de Michoacan sont en pleine insurrection.

A ce compte, le président n'aurait plus guère que la capitale dont la population ne paraît pas être des mieux disposées pour lui.

La Bourse s'améliore un peu aujourd'hui. La Rente est à 75-67 1/2, en hausse de 0,17 c. — Mais il circule des bruits inquiétants sur

la situation d'un de nos plus grands financiers. Nous saurons la vérité au prochain numéro.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Santé à tous par la douce *Revalscière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poi-

trine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et

nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

P. GODET, propriétaire-gérant.

## L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>e</sup> JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LEROUX.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. Le dimanche 15 février 1870, à midi.

### L'AUBERGE DU CHAPEAU-ROUGE

Située au bourg de Villebernier. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, pour avoir des renseignements, et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (37)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne. S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (161)

Etude de M<sup>e</sup> JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LEROUX.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, Le dimanche 6 février 1870, à midi.

### UNE PETITE MAISON OU GROTTÉ

Et 8 ares 25 centiares de vigne, Situés au Bois-Brard, canton du Clos-Pointu, commune de St-Hilaire-Saint-Florent, joignant vers nord le chemin du Pont-Fouchard au Bois-Brard, et des autres côtés M. Poisson. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (36)

### A VENDRE

VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS Petite rue St-Pierre, 18.

### A CÉDER

Pour cause de cessation de commerce, UN MAGASIN DE LINGERIE ET MODES Très-bien achalandé Et dans un bon quartier. S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UNE PORTION

DE LA MAISON BERGÉ

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc. S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

### A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert-arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Epargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

## L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires, Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852, 1<sup>er</sup> février 1868, et au décret impérial du 22 février 1868. Etablie à Paris, 68, rue de Malte.

### CONSEIL DE PATRONAGE :

MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire, président; de LA PORTE DU THEIL, propriétaire; le vicomte ARNAUD DE LA MÉNARDIÈRE, ancien avoué; le comte de POUANT, propriétaire; le baron F. DE SCHEIDLEIN, propriétaire. Directeurs : J.-A. MARTINROCHE et C<sup>ie</sup>.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplacé.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris. (On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises).

## LA FÉODALITÉ

ET

## LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

### Memoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR

## LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

## JOURNAL DES DEMOISELLES

(57<sup>e</sup> ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois :

Paris.	Départements.
Avec gravures et texte.....	16 fr. — 18 fr.
Avec patrons.....	15 fr. — 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons.....	20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (*Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis*), paraissant tous les Samedis :

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier. Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

## LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7<sup>e</sup> ANNÉE).

La POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 FÉVRIER.			BOURSE DU 4 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	73 45	» 15	»	73 60	» 15	»
4 1/2 pour cent 1852.....	103 90	» 15	»	104	» 10	»
Obligations du Trésor.....	488 75	»	»	495	» 6 25	»
Ville de Paris 1869.....	361	»	» 75	361	»	»
Banque de France.....	3885	»	» 10	3870	»	» 15
Crédit Foncier (estamp.).....	1735	» 10	»	1745	» 10	»
Crédit Foncier colonial.....	412 50	» 2 50	»	413 50	»	»
Crédit Agricole.....	622 50	» 5	»	622 50	»	»
Crédit Industriel.....	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).....	206 25	» 1 25	»	205	»	» 1 25
Comptoir d'esc. de Paris.....	717 50	»	» 1 25	717 50	»	»
Orléans (estampillé).....	978 75	»	» 1 25	983 50	» 3 75	»
Nord (actions anciennes).....	1135	» 5	»	1135	»	»
Est.....	598 75	»	» 1 25	606	» 1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	995	» 5	»	995	»	»
Midi.....	630	»	»	627 50	»	» 2 50
Ouest.....	610	»	»	611 25	» 1 25	»
Charentes.....	490	»	»	490	»	»
Vendée.....	»	»	»	»	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.....	1675	» 2 50	»	1687 50	» 12 50	»
Canal de Suez.....	343 75	»	» 2 50	337 50	»	» 6 25
Transatlantiques.....	208	» 3	»	210	» 2	»
Cable transatlantique.....	450	»	»	460	» 10	»
Compagnie immobilière.....	93	»	» 2	90	»	» 3
Emprunt italien 5 0/0.....	55 05	» 15	»	55 05	»	»
Autrichiens.....	782 50	» 2 50	»	791 25	» 8 75	»
Sud-Autrich-Lombards.....	507 50	» 3 75	»	517 50	» 10	»
Victor-Emmanuel.....	54	»	»	55 25	» 1 25	»
Crédit Mobilier Espagnol.....	421 25	» 4 25	»	421 25	»	»
Est-Hongrois.....	363 75	»	»	365	» 1 25	»
Foncier autrichien.....	930	» 6 25	»	937 50	» 7 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.....	344	»	»	345 50	»	»
Orléans.....	339 50	»	»	340	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	334 50	»	»	335	»	»
Ouest.....	334 50	»	»	334 25	»	»
Midi.....	334	»	»	334	»	»
Est.....	338	»	»	342 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.